

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 avril 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 avril 2021**

**2021 V.121** : Vœu relatif à un plan de relance national pour les collectivités territoriales.

-----

**Le Conseil de Paris,**

Considérant qu'au-delà du plan de relance nationale présenté par le gouvernement, la question de la fiscalité locale et de l'autonomie budgétaire des collectivités territoriales doit être posée ;

Considérant que les collectivités territoriales sont amenées à appuyer les secteurs vitaux pour notre démocratie, qui recouvrent aussi bien les mondes de la culture, du sport que des solidarités et de la santé qui sont aujourd'hui sinistrés ;

Considérant qu'il est urgent de rétablir un véritable impôt sur la fortune ainsi que la progressivité de l'imposition sur le capital et sur le revenu, de créer une taxe exceptionnelle « COVID » sur les profits des multinationales, de supprimer les niches fiscales aussi inutiles financièrement qu'inefficaces socialement, de lutter efficacement contre l'évasion fiscale et de taxer les transactions financières ;

Considérant que nous devons réinterroger la fiscalité locale afin de garantir aux collectivités locales une autonomie qu'elles ont perdue au fil de projets de loi de finances tous plus inéquitables les uns que les autres ;

Considérant les baisses de recettes importantes de la ville de Paris du fait de l'exonération de certaines taxes en particulier lié au commerce à la restauration et à l'hôtellerie ;

Considérant la baisse des recettes de la ville de Paris du fait de la fermeture d'équipements ouverts au public ;

Considérant l'enveloppe financière débloquée par la ville de Paris pour répondre localement à la crise sanitaire ;

Considérant les difficultés financières des collectivités locales, y compris la ville de Paris, suite à la pandémie ;

Considérant les ponctions financières très importantes de la part de l'État qu'a dû subir la ville de Paris ces dernières années ;

Considérant pour la première fois dans l'histoire la dotation générale de fonctionnement versée par l'État est plus faible que la contribution de la ville de Paris aux différents fonds de péréquation ;

Considérant les besoins d'investissement très importants des collectivités pour engager la lutte pour le climat ;

Considérant les besoins d'investissement très importants des collectivités en faveur des solidarités, et en particulier à Paris pour la création de nouveaux logements sociaux ;

Considérant la nécessité de poursuivre la politique de rattrapage en termes d'équipements publics à Paris ;

Considérant notamment qu'il est encore nécessaire d'investir dans les quartiers populaires ;

Considérant que pour réaliser des équipements publics à partir de 2021, il est nécessaire d'engager un certain nombre d'études dès maintenant pour vérifier la faisabilité des projets.

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj et des élu·e·s du Groupe communiste et citoyen,

Emet le vœu que :

- la Maire de Paris demande au Gouvernement que, suite au confinement actuel, une nouvelle phase du plan de relance spécifique aux collectivités territoriales soit engagée, et qu'elle comprenne :
  - la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements sociaux ;
  - le versement d'une contribution exceptionnelle visant, à rattraper les dépenses engagées par la Ville de Paris pour lutter efficacement contre le COVID localement ;
  - l'augmentation du taux des DMTO pour les biens immobiliers d'une valeur supérieure à 1 millions d'euros ;
  - la création d'équipements publics sportifs et culturels et de santé, de proximité ;
  - un soutien massif à la relocalisation de la production et en faveur de la recherche publique liée à la santé.